

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 27 MARS 2023, À L'HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS**

---

**PRÉSENTS :**

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M<sup>me</sup> Danielle Boucher
- M<sup>me</sup> Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M<sup>me</sup> Diane Jean
- M<sup>me</sup> Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M<sup>me</sup> Sophie Lefrançois
- M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux
- M<sup>me</sup> Marie Leroy
- M<sup>me</sup> Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay

**ABSENT :** M. Alain Naud

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Gaston Bédard préside la séance. Il fait savoir que dans le but d'assurer la formation de la présidente directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Danielle Goulet agit à titre de secrétaire pour la présente séance.

Avant de débiter la rencontre, le président adresse le message suivant : « *Bonjour, Kwé et bienvenue à cette réunion du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval.*

*Comme j'ai l'habitude de le faire, je rappelle que les terres historiques de la Nation Huronne-Wendat, où nous nous réunissons ce soir, sont le lieu de passage et d'accueil de plusieurs Premières Nations, qui résident maintenant ici ou qui sont dans la région de la Capitale-Nationale pour recevoir nos soins. C'est particulièrement le cas de plusieurs membres de la Nation Innue, qui fréquentent régulièrement nos*

*services, tout comme des membres des Nations Malécite, Mi'gmac et Naskapie, pour ne nommer que celles-là, que nous desservons dans le RUISSS de l'Université Laval.*

*Dans le cadre de notre démarche de réconciliation, nous avons récemment inauguré, à même l'Hôtellerie qui voisine l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, une chambre inspirée des réalités des peuples des Premières Nations, qui a été réalisée avec la participation de représentants d'organismes communautaires autochtones et de membres de notre personnel. Bravo pour cette réalisation qui contribue à nos efforts de rapprochement. »*

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 32.

## **2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS**

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêt par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-01**

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Ordre du jour adopté**

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêt des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapports des présidents des comités
  - 4.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 4.2. Comité de vérification
  - 4.3. Comité de vigilance et de qualité
  - 4.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
  - 4.5. Comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques
  - 4.6. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation
5. Rapport du président-directeur général
6. Résolutions en bloc
  - 6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 février 2023
  - 6.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 2 mars 2023
  - 6.3. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

- 6.4. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Médecins
- 6.5. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Pharmaciens
- 6.6. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- 6.7. Modification du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- 6.8. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- 6.9. Nomination d'un chef de service médical
- 6.10. Plan de délégation des signataires à la RAMQ
- 6.11. Calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2023-2024
- 6.12. Nomination d'un membre au sein du comité d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2022-2023
- 6.13. Révision du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration
- 6.14. Révision de la Procédure relative à la formation continue des administrateurs
- 6.15. Tarification des stationnements
- 6.16. Démarche d'abandon des ruelles attribuées au CHU
- 6.17. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'orthopédie
- 6.18. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine interne
- 6.19. Candidature aux Prix Fidéides de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec
- 6.20. Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche
7. Période de questions du public
8. Performance organisationnelle
  - 8.1. Tableau de bord du conseil d'administration au 28 janvier 2023
9. Nomination
  - 9.1. Présidence du comité d'éthique clinique
10. Projet d'établissement
11. Qualité et sécurité des soins
  - 11.1. Présentation des résultats du projet « Deux têtes valent mieux qu'une »
  - 11.2. Présentation du projet « Équipe réseau de soins complexes pédiatriques de proximité – Parce que le bien-être de votre famille nous tient à cœur! »
12. Gouvernance
  - 12.1. Révision du Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits
  - 12.2. Plan d'organisation du personnel d'encadrement
13. Affaires de la recherche
  - 13.1. Rapport sur le recrutement des professeurs-chercheurs du Centre de recherche
14. Divers
15. Huis clos
16. Prochaine séance régulière
17. Levée de la séance

#### **4. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS**

##### **4.1. Comité de gouvernance et d'éthique**

La présidente du comité, M<sup>me</sup> Diane Jean, attire l'attention des membres sur certains des sujets discutés lors de la réunion tenue le 16 mars 2023.

- En suivi du questionnaire adressé par le président du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à l'effet de pouvoir intégrer un administrateur dans les comités de sélection des cadres supérieurs ayant la responsabilité d'un comité du conseil, après délibérations, le comité a convenu de débattre de la question avec l'ensemble des administrateurs en réunion de travail, le 8 mai prochain;
- Les membres ont approuvé le scénario de la rencontre d'échanges avec des patients partenaires qui se tiendra le 24 avril prochain;
- Le comité a étudié les changements apportés au Cadre conceptuel en éthique, lesquels reflètent notamment la mise en place du bureau d'éthique appliquée et l'évolution de l'éthique au sein de l'organisation. Ce cadre sera soumis pour adoption par le conseil d'administration lors d'une prochaine séance, considérant l'adoption à venir du projet d'établissement et des nouvelles valeurs;
- Le comité a confirmé son accord avec la stratégie proposée pour assurer l'appropriation du modèle de leadership LEADS par les administrateurs. Parmi les activités proposées, on retrouve une activité de formation, des études de cas, de même que la révision de certaines politiques et procédures du conseil;
- Le comité recommande l'adoption des documents suivants :
  - Règlement sur la régie interne du conseil d'administration;
  - Nomination du président du comité d'éthique clinique;
  - Calendrier des séances régulières pour l'année 2023-2024;
  - Composition du comité d'évaluation de la contribution du président-directeur général pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
  - Appui de la candidature du CHU aux Fidéides de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

#### **4.2. Comité de vérification**

La présidente, M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux, fait état des principaux dossiers discutés lors de la réunion tenue le 2 mars 2023.

- Le comité a reçu les auditeurs indépendants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui ont livré le plan d'audit pour l'exercice financier 2022-2023, lequel comporte un changement considérant une modification de la norme canadienne d'audit sur l'identification et l'évolution des risques. Ainsi, l'environnement informatique et les contrôles généraux informatiques seront revus;
- Les membres ont pris connaissance du niveau de réalisation des mesures du plan d'équilibre budgétaire et ont pu constater qu'après 10 périodes (au 31 décembre 2023), un rendement réel de 3,3 M\$ a été réalisé;
- La présentation du suivi du budget du projet de construction du nouveau complexe hospitalier en date du 28 janvier 2023 a été faite;
- Un suivi de la rencontre avec les représentants du CHU et l'équipe ministérielle, tenue le 24 février 2023, a été présenté. Les réponses à ces demandes de financement sont toujours attendues;
- Le comité a examiné et recommande l'adoption de la résolution afférente à la révision du Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits;

- Une présentation a été faite concernant l'état de situation du dossier des équipements de protection individuelle (EPI);
- Les membres se sont intéressés au projet de résolution concernant la nouvelle grille tarifaire émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux au chapitre de la tarification des stationnements pour les visiteurs, le personnel, les médecins et les résidents, et recommandent son adoption.

#### **4.3. Comité de vigilance et de qualité**

Le président du comité, M. Sylvain Gagnon, présente le rapport de la dernière rencontre tenue le 27 février 2023.

- Les membres ont désigné M. Marc Giroux à titre de vice-président du comité;
- Une évaluation de l'expérience patient pour tout le secteur de l'imagerie a été partagée et démontre de très bons résultats;
- La directrice du Centre Mère-Enfant Soleil et la chef du Département d'obstétrique et gynécologie ont partagé une lecture de la situation pour l'obstétrique et la procréation médicalement assistée;
- La directrice des soins infirmiers et la directrice chirurgie et périopératoire ont permis aux membres de mieux comprendre l'ampleur du chantier lié à la nouvelle approche de soins implantée d'abord à l'Hôpital Saint-François d'Assise, puis depuis peu à L'Hôtel-Dieu de Québec, laquelle repose sur les piliers suivants : l'accès, la collaboration et la pertinence;
- Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services a présenté les résultats d'une analyse comparative des activités de traitement des insatisfactions du CHU avec celles de deux établissements québécois sélectionnés. Les résultats de cette analyse ont été présentés à l'ensemble des administrateurs en réunion de travail, plus tôt ce jour;
- Le comité suivra avec attention la publication du rapport d'intervention du commissaire aux plaintes et à la qualité des services concernant le long séjour à l'urgence d'usagers âgés et vulnérables;
- Le comité a tenu à féliciter M. Jean-Philippe Turcotte, agent de planification, programmation et recherche, pour sa nomination au sein du comité provincial chargé de conseiller le ministre de la Santé sur les clientèles ethnoculturelles, et l'équipe de la Direction Optilab Capitale-Nationale qui a complété la visite de certification des laboratoires.

#### **4.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques**

Le président, M. Louis-Denis Fortin, présente les principaux sujets discutés lors de la réunion du 28 février 2023.

- Les membres ont été informés des faits saillants des indicateurs du tableau de bord à la période 11;
- La directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques a présenté un état de situation concernant une nouvelle directive émise par la CNESST qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> mars dernier. En effet, la CNESST demandant que chaque travailleur déclaré positif à la COVID après acquisition nosocomiale présente un billet médical. La mise en vigueur de cette directive aurait des conséquences sur la disponibilité de la main-d'œuvre de même

que sur nos urgences. Après plusieurs pourparlers, un sursis de 30 jours a été convenu avec la CNESST;

- La directrice des soins infirmiers, la directrice médecine et la directrice chirurgie et périopératoire ont fait un suivi concernant la nouvelle approche de soins et ont expliqué où elles en sont dans le processus qui démontre des résultats très positifs;
- La directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques a présenté les enjeux de main-d'œuvre pour l'ensemble des établissements de la province, présentation qui a également été faite à tous les présidents-directeurs généraux et qui avait pour objectif de conscientiser le conseil du Trésor à cet important enjeu de rétention, et ce, en prévision des prochaines négociations nationales;
- La directrice adjointe des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques – volet communications et développement, a présenté la stratégie en lien avec le climat de travail.

#### **4.5. Comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques**

Le président du comité, M. Michel Bergeron, présente l'essentiel des sujets discutés dans le cadre de la réunion du 28 février 2023.

- Un état de situation a été fait relativement à la *Politique de lutte contre le tabagisme*;
- Un suivi a été fait relativement au plan d'action sur la gestion de risques en matière de corruption et de collusion pour l'année 2022-2023. La réception dudit plan a été notifiée par le Secrétariat du conseil du Trésor, en date du 28 décembre 2022;
- Les Directions des services techniques et de la logistique ont présenté les tableaux de bord de suivi stratégique;
- Les membres ont pris connaissance et recommandent l'adoption de la résolution visant à présenter une demande d'autorisation au ministère de la Santé et des Services sociaux afin de procéder à l'abandon des lots répartis dans la Ville de Québec, constitués de parties de rues et de ruelles, pour lesquels le CHU a été identifié comme propriétaire;
- La Direction des ressources informationnelles a présenté le bilan de l'enveloppe d'investissement en ressources informationnelles de même qu'un état de situation a été fait relativement au plan de modernisation technologique (PMT);
- Un état de situation a été fait en suivi des importants dégâts d'eau survenus dans les hôpitaux du CHU en février dernier.

#### **4.6. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation**

La présidente du comité, M<sup>me</sup> Sophie Lefrançois, résume les principaux sujets traités lors de la rencontre du 10 mars 2023. Elle remercie la vice-présidente, M<sup>me</sup> Eugénie Brouillet, qui a présidé la réunion en son absence.

- Dans le cadre de son programme de médecine nucléaire, le Cégep de Sainte-Foy est venu visiter les nouvelles salles d'enseignement et les plateaux techniques disponibles au Centre intégré de cancérologie. Aussi, un partenariat de cours à distance avec le Collège Ahuntsic est envisagé. L'objectif visé est que des étudiants puissent s'inscrire dès 2024;

- Grâce à un financement de 233 000 \$ de la Fondation du CHU, une nouvelle salle de simulation a été mise en place à l'urgence du CHUL. Ce type d'installation permet de rendre les milieux hospitaliers plus sécuritaires, tout en assurant une formation de pointe aux employés;
- Le comité a félicité l'équipe de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles qui a réalisé une importante activité de formation auprès de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);
- Le directeur du Centre de recherche a présenté les candidatures soumises dans le cadre du processus de recrutement annuel de nouveaux professeurs-chercheurs.

## 5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présidente-directrice générale adjointe présente un résumé de certains dossiers qui ont fait l'objet d'une attention particulière depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration, à savoir :

- Les tragédies survenues à Amqui et dans la Beauce, lesquelles ont généré une importante charge émotive chez les intervenants, de même qu'une mobilisation du personnel soignant et de soutien. Elle félicite les équipes et témoigne un message de sympathie aux familles endeuillées;
- La visite du ministre responsable des services sociaux, le D<sup>r</sup> Lionel Carmant, à l'urgence psychiatrique du CHUL;
- La visite du Centre intégré de cancérologie par le maire de la Ville de Québec, M. Bruno Marchand;
- Les résultats de la visite d'accréditation de la Grappe Optilab-CN par le Bureau de normalisation du Québec;
- La situation en lien avec la fidélisation et l'attraction de la main-d'œuvre de même que le climat de travail;
- La participation de plusieurs équipes à l'édition 2023 du Pentathlon des neiges;
- Le plan de travail pour la préparation d'un plan directeur en transformation numérique;
- La rencontre conjointe avec le ministre Pierre Fitzgibbon, le ministre Jonatan Julien, le maire de Québec, M. Bruno Marchand, l'Université Laval, Québec International, l'Institut national d'optique, le Centre de recherche du CHU et le CHU concernant l'écosystème innovant de la Capitale-Nationale;
- Un survol des différentes activités réalisées dans le but de faire connaître et valoriser le volet enseignement, recherche et évaluation de la mission;
- La participation record au colloque Trauma Défis 2023 au cours duquel un bel hommage a été adressé au D<sup>r</sup> Pierre Fréchette de même qu'à M<sup>mes</sup> Christine Rizzo et Sylvie Côté;
- La réussite du programme FORCES par deux équipes du CHU et la présentation d'une nouvelle cohorte;
- La visite de M. Guy Cormier, président et chef de la direction de Desjardins au Centre intégré de cancérologie et la confirmation d'un engagement financier de 3,1 M\$ envers la Fondation du CHU;
- Le succès du Bal des Grands Romantiques qui a regroupé plus de 750 participants et permis d'amasser une somme record de 750 000 \$;
- La soirée de clôture de la campagne Centraide 2022 au cours de laquelle le CHU s'est vu remettre le prix Distinction dans la catégorie Éducation et santé;
- Les enjeux liés à la fluidité de l'épisode de soins, à la migration de Clinibase vers E-RDV, les défis persistants en lien avec les listes d'attente en chirurgie, la fidélisation de la main-d'œuvre et la planification des vacances estivales;

- Les changements législatifs à prévoir, la commission parlementaire sur l'aide médicale à mourir, la planification budgétaire fédérale de la prochaine année et la grève des professeurs de l'Université Laval;
- Les bons coups soulignés dans le cadre des salles de pilotage du comité de direction.

## **6. RÉOLUTIONS EN BLOC**

Le sujet suivant est retiré des résolutions en bloc :

- Point 6.19 « Candidature aux Fidéides de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec ».

Sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte les résolutions inscrites à la section « Résolutions en bloc ».

### **6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 février 2023**

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-02**  
concernant  
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 2 mars 2023**

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-03**  
concernant  
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 2 MARS 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance spéciale du 2 mars 2023 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 2 mars 2023, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**



### 6.3. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

Un document présentant les suivis réalisés à la suite des séances du conseil d'administration est déposé, à titre d'information.

### 6.4. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Médecins

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-03-04.1 à CA 2023-03-04.11 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
<b>CA 2023-03-04.1</b>					
D <sup>re</sup> Gabrielle Beaulieu	15028	Service d'urgence de HSFA	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.2</b>					
D <sup>re</sup> Jessie Beaulieu	02501	Service de néphrologie Service de soins intensifs adultes	Actif	Néphrologie Soins intensifs adultes (pratique mixte)	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.3</b>					
D <sup>re</sup> Marie-Pierre Bédard	15810	Service de planification des naissances	Actif	Planification des naissances, privilèges spécifiques : interruption médicale de grossesse jusqu'à 9 semaines, interruption chirurgicale de grossesse jusqu'à 20 semaines et de suivi	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.4</b>					
D <sup>re</sup> Mathilde Côté	À venir	Service d'obstétrique CHUL-CMES Service de gynécologie-reproduction CHUL	Actif	Obstétrique, échographie et diagnostic prénatal, niveau I-II et niveau III Gynécologie-reproduction, privilèges opératoires, échographie et procréation médicale assistée	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.5</b>					
D <sup>re</sup> Florence Dubé	03795	Service de soins palliatifs	Actif	Soins palliatifs	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.6</b>					
D <sup>r</sup> Konrad Harnisch	À venir	Service d'ophtalmologie	Actif	Ophtalmologie et ultrasonographie oculaire	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.7</b>					
D <sup>r</sup> Jean-Philippe Jobin	À venir	Service de soins palliatifs	Actif	Soins palliatifs	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.8</b>					
D <sup>re</sup> Francine Lefebvre	99401	Service de planification des naissances	Actif	Planification des naissances, privilèges spécifiques : interruption médicale de grossesse jusqu'à 9 semaines, interruption chirurgicale de grossesse jusqu'à 20 semaines et échographie de datation et de suivi	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
<b>CA 2023-03-04.9</b>					
D <sup>r</sup> Étienne Lorquet	00901	Service de chirurgie plastique	Actif	Chirurgie plastique	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.10</b>					
D <sup>re</sup> Aurélie Maurice	18625	Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS	Actif	Santé communautaire (spécialité)	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024
<b>CA 2023-03-04.11</b>					
D <sup>re</sup> Noémie Rouillard-Bazinet	16539	Service d'otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale	Actif	Otorhinolaryngologie	Du 27 mars 2023 au 3 octobre 2024

**Adoptées à l'unanimité**

### 6.5. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-03-05.1 à CA 2023-03-05.4 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département	Statut
<b>CA 2023-03-05.1</b>			
M <sup>me</sup> Sarahan Dussault	216491	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2023-03-05.2</b>			
M <sup>me</sup> Noémie Parent	041894	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2023-03-05.3</b>			
M <sup>me</sup> Gabrielle St-Gelais	041763	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2023-03-05.4</b>			
M <sup>me</sup> Marie-Ève St-Louis	041730	Département de pharmacie	Actif

### 6.6. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-03-06.1 et CA 2023-03-06.2 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
<b>CA 2023-03-06.1</b>					
D <sup>r</sup> Denis Brunet	80176	Service de neurologie	Actif	Privilèges en neurologie et EMG, en remplacement du congé pour formation complémentaire de la D <sup>re</sup> Marie Beaudin (à venir)	Du 28 mars 2023 au 19 décembre 2024
<b>CA 2023-02-07.2</b>					
D <sup>r</sup> Charles-Antoine Dion	00848	Service d'orthopédie	Actif	Privilèges en orthopédie, en remplacement du congé de maladie du D <sup>r</sup> Luc Lemire (78063)	Du 28 mars 2023 au 31 décembre 2023

**Adoptées à l'unanimité**

### 6.7. Modification du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-03-07.1 à CA 2023-03-07.6 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée
<b>CA 2023-03-07.1</b>				
D <sup>re</sup> Adéline Avram	01767	Hématologie, oncologie médicale	Actif	Demande d'ajout de privilèges spécifiques en médecine transfusionnelle.
<b>CA 2023-03-07.2</b>				
D <sup>re</sup> Isabelle Blais-Normandin	20241	Hématologie, oncologie médicale	Actif	Demande d'ajout de privilèges spécifiques en médecine transfusionnelle, et ce, à compter du 31 juillet 2023.
<b>CA 2023-03-07.3</b>				
D <sup>r</sup> Bruno Gagnon	86411	Médecine de famille	Associé	Demande de changement de statut, de retrait de privilèges en soins palliatifs et d'ajout de privilèges limités à la recherche clinique.
<b>CA 2023-03-07.4</b>				
D <sup>r</sup> Vincent Laroche	03297	Hématologie, médecine interne	Actif	Demande d'ajout de privilèges spécifiques en médecine transfusionnelle.
<b>CA 2023-03-07.5</b>				
D <sup>re</sup> Marianne Lavoie	10561	Hématologie, oncologie médicale	Actif	Demande d'ajout de privilèges spécifiques en médecine transfusionnelle.
<b>CA 2023-03-07.6</b>				
D <sup>re</sup> Élise Paradis	0363715 457	Médecine de famille	Actif	Demande d'ajout de privilèges en médecine hospitalière dans le Service d'hospitalisation de l'HSS, et ce, à compter du 31 mars 2023.

**Adoptées à l'unanimité**

### 6.8. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-03-08.1 à CA 2023-03-08.12 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Date de démission
<b>CA 2023-03-08.1</b>				
D <sup>re</sup> Myriam Allen	17812	Service de rhumatologie	Actif	30 juin 2023
<b>CA 2023-03-08.2</b>				
D <sup>re</sup> Christine Demers	84236	Service d'hémo-oncologie	Actif	30 juin 2023
		Service clinique d'hématologie		
		Service d'hémo-oncologie pédiatrique		
<b>CA 2023-03-08.3</b>				
D <sup>re</sup> Mélanie Desaulniers	02719	Service clinique de médecine nucléaire	Actif	2 juin 2023
<b>CA 2023-03-08.4</b>				
D <sup>r</sup> Yvan Douville	75387	Service de chirurgie vasculaire	Actif	1 <sup>er</sup> avril 2023
<b>CA 2023-03-08.5</b>				
D <sup>re</sup> Dorothée Dufour	19333	Service de soins palliatifs	Actif	11 janvier 2023

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Date de démission
<b>CA 2023-03-08.6</b>				
D <sup>r</sup> Christian Godin	96036	Service d'urgence du CHUL	Actif	26 juin 2026
<b>CA 2023-03-08.7</b>				
D <sup>re</sup> Renée-Marthe Leblanc	95125	Service de médecine générale	Actif	3 janvier 2023
<b>CA 2023-03-08.8</b>				
D <sup>r</sup> François Marchand	01213	Service de cardiologie	Actif	1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>CA 2023-03-08.9</b>				
D <sup>r</sup> Claude Mailloux	77099	Service de rhumatologie	Actif	31 mai 2023
<b>CA 2023-03-08-10</b>				
D <sup>r</sup> Roger Paradis	93158	Service d'hospitalisation	Actif	4 avril 2023
<b>CA 2023-03-08-11</b>				
D <sup>re</sup> Johanne Théorêt	84409	Service de soins palliatifs	Actif	1 <sup>er</sup> juillet 2023
<b>CA 2023-03-08.12</b>				
D <sup>r</sup> François Vanasse	85391	Service de planification des naissances	Actif	17 avril 2023

**Adoptées à l'unanimité**

#### 6.9. Nomination d'un chef de service médical

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2023-03-09 apparait dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Durée du mandat
<b>CA 2023-03-09</b>			
D <sup>r</sup> Frédéric Soucy	06304	Chef du Service d'urologie	4 ans

**Adoptée à l'unanimité**

#### 6.10. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-10**

concernant  
 LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 DES DEMANDES DE PAIEMENT  
 À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté son plan de délégation de signature des demandes de paiement le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter les personnes suivantes au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
  - D<sup>r</sup> Julien Clément (09189), directeur des services professionnels et des affaires médicales.
2. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.11. Calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2023-2024**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-11**  
concernant  
LE CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval* :

- Le conseil d'administration doit se réunir au moins six fois par année;
- Le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances;
- Les séances du conseil d'administration se tiennent au siège de l'établissement, mais peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu désigné sur le territoire de l'établissement, ou encore se tenir virtuellement en offrant la possibilité au public d'y prendre part à l'aide d'un moyen de diffusion technologique.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le calendrier ci-dessous des séances régulières du conseil d'administration et de tenir ces séances soit en présence dans l'un des hôpitaux du CHU de Québec-Université Laval ou en Webconférence, et ce, en fonction des directives ministérielles ou des orientations de l'établissement.

- Année 2023-2024
  - Le lundi 8 mai 2023
  - Le lundi 19 juin 2023
  - Le lundi 2 octobre 2023
  - Le lundi 27 novembre 2023
  - Le lundi 5 février 2024
  - Le lundi 25 mars 2024

- Début de l'année 2024-2025
  - Le lundi 6 mai 2024
  - Le lundi 17 juin 2024

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.12. Nomination d'un membre au sein du comité d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2022-2023**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-12**

concernant

##### **LA NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2022-2023**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la *Procédure d'appréciation de la contribution du président-directeur général* le 15 juin 2020, laquelle a été révisée le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du président-directeur général de participer à la démarche d'appréciation pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la procédure prévoit la formation d'un comité d'évaluation de la contribution composé du président du conseil d'administration, du président du comité de gouvernance et d'éthique, du président du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et de l'un des membres du conseil d'administration désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire ou du comité des usagers, nommé à tour de rôle annuellement par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le membre dudit comité pour la réalisation de l'appréciation de la contribution du président-directeur général pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont convenu, lors de la séance de travail du 27 mars 2023, de nommer M<sup>me</sup> Marie Leroy pour faire partie du comité d'évaluation pour l'année 2022-2023;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Marie Leroy, membre désignée du conseil multidisciplinaire, pour siéger sur le comité d'évaluation de la contribution du président-directeur général pour la réalisation de l'appréciation de l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.13. Révision du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-13**

concernant

#### **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le 26 octobre 2015, le conseil d'administration adoptait le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été modifié à quelques reprises dans les dernières années, notamment pour le rendre conforme aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour réviser les responsabilités des comités et pour y rattacher certaines politiques et procédures découlant des responsabilités du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le poste et les fonctions de la directrice générale adjointe au CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées pour la mise à jour du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits* requièrent des ajustements à l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De modifier l'article 44 du *Règlement de régie interne du Conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval*;
- Que cette modification entre immédiatement en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.14. Révision de la Procédure relative à la formation continue des administrateurs**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-14**

concernant

#### **LA RÉVISION DE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS**

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration a adopté la Procédure relative à la formation continue des administrateurs, le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ladite procédure tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval souhaite s'assurer que les administrateurs puissent acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, puis tenir à jour leurs connaissances sur les devoirs et les responsabilités qui leur incombent et sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance;

CONSIDÉRANT les règles de saine gouvernance et les normes d'Agrément Canada en matière de formation continue des administrateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la *Procédure relative à la formation continue des administrateurs* (n° 131-40.2) telle que révisée.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.15. Tarification des stationnements**

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-XX**  
concernant  
**LES TARIFS DE STATIONNEMENT DES VISITEURS ET  
DU PERSONNEL, MÉDECINS ET RÉSIDENTS  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que la circulaire 2020-019 émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (2020-019) demande aux établissements de faire adopter annuellement par le conseil d'administration la tarification des stationnements pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT la nouvelle grille de tarification émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT que la circulaire 2020-019 émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux demande aux établissements d'indexer annuellement la tarification des stationnements pour son personnel;

CONSIDÉRANT que le taux d'indexation transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux est de 3 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;



SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter la nouvelle grille de tarification du stationnement des visiteurs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023;
- D'indexer de 3 % les tarifs de stationnement des employés, médecins et résidents, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.16. Démarche d'abandon des ruelles attribuées au CHU**

Sur recommandation du comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-16**  
concernant  
L'ABANDON DE DIVERS LOTS (RUELLES) ATTRIBUÉES  
AU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL (CHU)

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons historiques, le CHU de Québec-Université Laval (CHU) a été identifié comme propriétaire de plusieurs lots répartis dans la Ville de Québec, constitués de parties de rues et de ruelles;

CONSIDÉRANT que ces lots sont dispersés dans la Ville de Québec et n'ont aucun lien avec la mission hospitalière;

CONSIDÉRANT que le CHU ne s'est jamais comporté comme propriétaire et n'a jamais fait usage de ces immeubles;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, des démarches ont été effectuées par le CHU afin de contester la propriété de ces immeubles;

CONSIDÉRANT que les représentations effectuées auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin de modifier les documents cadastraux ont permis d'apporter des correctifs sur au moins 10 lots et d'identifier les propriétaires légitimes ou leurs successions;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des démarches effectuées n'a pas permis de solutionner à ce jour toute la problématique rencontrée;

CONSIDÉRANT que malgré ces démarches, il demeure 7 lots pour lesquels le CHU demeure toujours identifié comme propriétaire, soit les lots suivants :

3 858 576	Ruelle Lockwell
1 303 617	Ruelle entre rue Lockwell et rue Saint-Jean
1 303 618	Ruelle entre rue Lockwell et rue Saint-Jean
1 317 819	Ruelle aboutissant à la 12 <sup>e</sup> Rue coin 8 <sup>e</sup> Avenue
1 317 818	Ruelle entre 10 <sup>e</sup> Rue et 11 <sup>e</sup> Rue
1 477 798	Falaise de la côte De Salaberry
4 673 246	Côte du Palais et Rue de la Potasse

CONSIDÉRANT que les articles 934 et 936 du *Code civil du Québec* prévoient la possibilité de recourir à une mesure d'exception, soit l'acte d'abandon (l'abandon est un acte unilatéral qui a pour effet de faire sortir l'immeuble du patrimoine de son propriétaire sans pour autant l'attribuer à quelqu'un d'autre);

CONSIDÉRANT que la seule option demeurant disponible afin de se départir desdits lots est de les abandonner, conformément aux articles 934 et 936 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que l'abandon doit être autorisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (article 260 LSSSS) et publié au registre foncier et les biens pour être opposable aux tiers;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De présenter, conformément aux articles 260 et 265 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ c S-4.2), une demande d'autorisation au ministère de la Santé et des Services sociaux afin de procéder à l'abandon des lots;
- De procéder à la publication d'actes d'abandon au registre foncier pour les lots suivants :
  - 3 858 576 - Ruelle Lockwell
  - 1 303 617 - Ruelle entre rue Lockwell et rue Saint-Jean
  - 1 303 618 - Ruelle entre rue Lockwell et rue Saint-Jean
  - 1 317 819 - Ruelle aboutissant à la 12<sup>e</sup> Rue coin 8<sup>e</sup> Avenue
  - 1 317 818 - Ruelle entre 10<sup>e</sup> Rue et 11<sup>e</sup> Rue
  - 1 477 798 - Falaise de la côte De Salaberry
  - 4 673 246 - Côte du Palais et Rue de la Potasse
- D'autoriser le président-directeur général du CHU à procéder à toutes autres démarches requises afin de réaliser l'abandon des immeubles identifiés dans la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.17. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'orthopédie**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-17**

concernant

#### **RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ORTHOPÉDIE DU DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service d'orthopédie du Département de chirurgie doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'orthopédie du Département de chirurgie* a été adopté par le Service d'orthopédie, lors d'une assemblée tenue le 30 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement Service d'orthopédie du Département de chirurgie* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de chirurgie*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service du contentieux et des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 15 novembre 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est RÉSOLU :

- D'approuver le Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'orthopédie du Département de chirurgie du CHU de Québec-Université Laval;
- D'abroger le Règlement du Département clinique d'orthopédie du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec (ex-CHA);
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.18. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine interne**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-18**

concernant

#### **RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE MÉDECINE INTERNE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée* a été adopté par le Service de médecine interne, lors d'une assemblée tenue le 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service du contentieux et des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 21 février 2023 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est RÉSOLU :

- D'approuver le Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée du CHU de Québec-Université Laval;
- D'abroger le Règlement du Service de médecine interne du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec (ex-CHA);
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.20. Renouvellement de mandat de membres du comité exécutif de la recherche**

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-19**  
concernant  
LE RENOUELEMENT DU MANDAT  
DE MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur les règles de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche* (Règlement) prévoit que le conseil d'administration nomme les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval, sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT que l'article 6.6 du Règlement prévoit que la durée du mandat du président, des vice-présidents et des membres est d'une durée pouvant varier d'un à quatre ans, que les mandats sont renouvelables et qu'un mécanisme permettant d'échelonner les dates de fin de mandat est mis en place de manière à assurer la continuité et le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres vient à échéance le 4 mai 2023 et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de régulariser la composition du CER en tenant compte des exigences du Règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente du CER formulée dans une lettre adressée au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 9 mars 2023, à l'effet d'apporter des modifications aux modalités de renouvellement de mandat de membres du CER;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De renouveler le mandat des personnes suivantes :

NOMS	DURÉE DU MANDAT	DATE DE FIN DU MANDAT	PROFIL D'EXPERTISE
CHEVALIER, Romy	3 ans	2026-03-27	Scientifique et biomédicale
LAFLAMME, Nathalie	3 ans	2026-03-27	Scientifique et biomédicale
MASSÉ, Jacques	1 an	2024-03-27	Scientifique et biomédicale

- De transmettre ces informations au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.19. Candidature aux Prix Fidéides de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec**

Un membre fait part de son abstention quant à l'adoption de la présente résolution.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-20**

concernant

LA CANDIDATURE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL  
AUX FIDÉIDES 2023 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de Québec lance à chaque année les prix Fidéides, qui récompensent les entreprises qui se sont démarquées au cours de l'année par leurs performances d'affaires exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval souhaite soumettre sa candidature dans la catégorie Saine gouvernance;

CONSIDÉRANT que ces prix représentent une occasion pour le CHU de Québec-Université Laval de mieux se faire connaître et de mettre en valeur les pratiques de gouvernance mises en place dans les dernières années;

CONSIDÉRANT le 10<sup>e</sup> anniversaire du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT les nombreuses initiatives mises de l'avant pour documenter les processus de gouvernance et atteindre le plein potentiel du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le taux de conformité aux normes d'Agrément Canada en matière de gouvernance et de leadership de 100 %;

CONSIDÉRANT que les règles de présentation d'un dossier de candidature requièrent l'accord du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'appuyer la candidature du CHU de Québec-Université Laval aux Fidéides 2023 de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, dans la catégorie Saine gouvernance.

**Adoptée à la majorité, une abstention**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question de la part du public n'est adressée.

## **8. PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE**

### **8.1. Tableau de bord du conseil d'administration au 28 janvier 2023**

La présidente-directrice générale adjointe attire l'attention des membres en regard de certains faits saillants, notamment concernant la réalisation des projets prioritaires prévus au plan annuel, les taux de réorientations des patients à partir des services d'urgence, le pourcentage de patients opérés dans les délais prescrits en oncologie, le nombre de patients en attente d'une chirurgie depuis plus de 6 mois et le respect des priorités de rendez-vous en clinique externe. Elle donne les explications requises pour justifier le pourcentage de lits de courte durée occupés par des usagers nécessitant un niveau de soins alternatifs (NSA). Aussi, elle décrit les améliorations notées au niveau des taux de colonisations nosocomiales aux infections à bacilles à Gram négatif producteurs de carbapénémases (BGNPC) et des taux de réadmissions à l'intérieur de 30 jours en chirurgie. Elle présente également l'état d'avancement du plan de modernisation technologique 2022-2023. Elle précise que le nombre d'accidents de gravité G, H et I s'est stabilisé en cours d'année et souligne la proactivité de l'équipe de gestion des risques.

Au niveau des indicateurs en lien avec les ressources humaines, elle présente les principaux faits saillants en lien avec le ratio d'assurance-salaire, le pourcentage d'heures supplémentaires et de temps supplémentaire obligatoire, de même que le nombre d'embauche et de départs. Puis, elle donne quelques informations sur l'indice de partialité de la couverture médiatique et l'état de mise en œuvre du plan d'atténuation de risque du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Enfin, en suivi de la dernière séance du conseil, les tableaux présentant les délais d'attente médian et moyen pour une première consultation, de même que le portrait de l'attente et le délai de réalisation en chirurgie sont déposés pour information.

En réponse aux questions des administrateurs, la présidente-directrice générale adjointe donne les explications nécessaires à la compréhension du tableau des délais de réalisation des consultations en chirurgie. Aussi, elle rassure les membres à l'effet que la diminution du pourcentage de respect des priorités A, B, C pour les demandes provenant du Centre de répartition des demandes de services (CRDS) est liée à certaines spécialités médicales, que la situation est prise au sérieux et que des mesures particulières sont mises en place pour assurer l'accès. Elle donne également les précisions requises en lien avec l'occupation des lits de courte durée par des usagers nécessitant un niveau de soins alternatif et précise que les processus sont revus pour améliorer la situation et qu'un travail conjoint avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale est réalisé pour faciliter le retour à domicile des usagers. Enfin, en lien avec la rétention du personnel, la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques explique qu'un plan d'action complet a été mis en place et précise l'importance d'agir avant que le processus décisionnel de départ de l'employé soit entamé.

## 9. NOMINATION

### 9.1. Présidence du comité d'éthique clinique

Le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles présente le dossier de candidature et la recommandation pour la nomination de la D<sup>re</sup> Virginie Bibeau à titre de présidente du comité d'éthique clinique.

Le projet de résolution est déposé séance tenante. Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-13**

concernant

#### **LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT POUR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le D<sup>r</sup> Pierre-Jacob Durand a complété son mandat à titre de président du comité d'éthique clinique et qu'il ne sollicite pas de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'une démarche d'identification d'un nouveau président a été réalisée avec la collaboration du D<sup>r</sup> Durand;

CONSIDÉRANT que cette démarche a permis l'identification de la D<sup>re</sup> Virginie Bibeau, médecin spécialiste exerçant dans notre établissement;

CONSIDÉRANT que la D<sup>re</sup> Bibeau a donné son accord à cette nomination d'une durée de quatre ans;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer la D<sup>re</sup> Virginie Bibeau comme présidente du comité d'éthique clinique pour un mandat de 4 ans, soit du 27 mars 2023 au 26 mars 2027.

**Adoptée à l'unanimité**

Au nom du conseil, le président adresse des remerciements au président sortant, D<sup>r</sup> Pierre J. Durand.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-22**  
UNE MOTION DE REMERCIEMENTS DESTINÉE  
AU PRÉSIDENT SORTANT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL,  
D<sup>r</sup> PIERRE J. DURAND

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'offrir nos plus sincères remerciements à D<sup>r</sup> Pierre J. Durand pour sa grande implication et sa contribution exceptionnelle à la présidence du comité d'éthique clinique. Les améliorations apportées au fonctionnement du comité au cours des dernières années de même que son désir d'assurer une transition efficace avec la nouvelle présidente témoignent de son haut niveau de professionnalisme. Nous sommes choyés d'avoir pu bénéficier de l'expertise du D<sup>r</sup> Durand et nous tenons à lui témoigner toute notre reconnaissance.

**Adoptée à l'unanimité**

Le D<sup>r</sup> Durand remercie le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, pour son soutien tout au long de son mandat, de même que les membres du comité d'éthique clinique pour leur contribution exemplaire.

## 10. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Tout d'abord, le président-directeur général remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la préparation du projet d'établissement qui est soumis ce soir pour adoption. Il remercie également l'équipe de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles pour leur soutien à la réalisation de l'ensemble de la démarche de préparation et de consultation.

Au terme d'une importante démarche qui a duré plus d'un an et d'une consultation ouverte à toutes les parties prenantes, le président-directeur général et le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles présentent le projet d'établissement qui est soumis pour adoption, lequel définit le Vrai Nord, la mission, les valeurs, la vision et les objectifs prioritaires des quatre prochaines années de la manière suivante :

- Le Vrai Nord cherche à établir une synergie entre des éléments immuables pour le CHU : D'abord les patients et les intervenants, tous deux dans une relation de partenariat où le savoir-être, le savoir-faire des uns et des autres sont partagés et respectés. Ensuite, un environnement dans lequel nous sommes au service d'une population, nous favorisons une relation ouverte avec nos partenaires et nous reconnaissons la force du leadership collectif. Enfin, cet écho système n'est vivant que parce qu'il bénéficie de ressources notamment humaines, financières, technologiques et immobilières. Cet ensemble étroitement imbriqué vise ultimement à avoir de l'impact sur la santé et à inspirer le changement.
- Mission : Offrir à la population de l'est du Québec des soins et services de santé de pointe par notre engagement continu avec la recherche, l'enseignement, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé tout en assurant la promotion de la santé et l'innovation.
- Valeurs : Bienveillance, engagement, partenariat, transparence et amélioration continue.



- Vision : Par la force de nos équipes et en partenariat avec nos patients, être un chef de file international par la qualité de nos pratiques cliniques, scientifiques, pédagogiques et de gestion.
- Objectifs prioritaires :
  - Donner un accès équitable et en temps opportun
  - Bâtir une organisation dont nous sommes fiers et pour laquelle nous souhaitons nous engager
  - Assurer collectivement des soins et services sécuritaires, pertinents et efficaces
  - Être une référence en développement durable et se projeter vers l'avenir pour faire face aux défis de transformation

L'adoption d'un plan bisannuel couvrant la période 2023-2025 suivra lors d'une prochaine séance du conseil alors que le lancement du visuel du projet d'établissement est prévu en juin 2023.

Après avoir répondu aux questions des administrateurs quant à la représentation graphique du Vrai Nord et à la rétroaction qui sera donnée aux employés qui ont été consultés, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-23**  
concernant  
**LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027**

CONSIDÉRANT que la planification stratégique 2014-2020 du CHU de Québec-Université Laval a fait l'objet d'une évaluation par le conseil d'administration en mai et novembre 2021, et que cette planification a été prorogée pendant la période pandémique à deux reprises (2021-2022 et 2022-2023);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le 4 octobre 2021 le *Règlement relatif à la détermination des orientations et activités (projet d'établissement)*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé que les établissements n'adoptent plus de planification stratégique, mais qu'ils s'assurent d'intégrer les éléments les concernant du Plan Santé du MSSS;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a réalisé l'ensemble des travaux prévus au règlement afin d'encadrer la rédaction du projet d'établissement, dont le Vrai Nord, la mission, la vision, les objectifs prioritaires et notamment les valeurs qui ont fait l'objet d'une démarche rigoureuse soutenue par des groupes focus et un sondage ouvert à tous les intervenants du CHU;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a lancé, le 4 octobre 2022, une première consultation sur une proposition (mise au jeu) qui a rejoint les hors-cadres, les cadres supérieurs, les coordonnateurs, les adjoints et l'ensemble des gestionnaires et que les résultats ont fait l'objet d'une présentation en réunion de travail du conseil d'administration du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a lancé, le 6 février 2023, une seconde consultation qui a offert la possibilité de rejoindre tous les intervenants de l'établissement par le biais des gestionnaires d'équipe, des instances internes (*conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, conseil des infirmières et infirmiers, conseil multidisciplinaire, comité des usagers, association des personnes retraitées du CHU, comité consultatif des patients partenaires, table des chefs de département et la présidente et chef de la direction de la Fondation du CHU*), des instances externes du milieu sociosanitaire (*établissements de tout*

*l'est du Québec*), du milieu socio-économiques (*Ville de Québec, Université Laval, Québec international*) et des milieux communautaires;

CONSIDÉRANT qu'un travail de synthèse et de corrections a été effectué par l'équipe de direction et qu'il a été présenté au conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le Projet d'établissement 2023-2027.

**Adoptée à l'unanimité**

## **11. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS**

### **11.1. Présentation des résultats du projet « Deux têtes valent mieux qu'une »**

La directrice ophtalmologie et services ambulatoires spécialisés présente les résultats du projet réalisé dans le cadre du programme FORCES et qui visait à répondre à la problématique de cogestion médico-administrative non formalisée et à un degré variable, provoquant des difficultés à prendre des décisions, définir et à atteindre des objectifs communs se traduisant par des enjeux d'accès pour les patients. Pour la réalisation de ce projet, elle était accompagnée de collaborateurs, à savoir la directrice adjointe à la Direction des soins critiques, le directeur adjoint des services professionnels et des affaires médicales, le directeur des ressources informationnelles et l'adjointe aux projets transversaux du projet du nouveau complexe hospitalier. Pour ce faire, ils se sont fixé l'objectif de développer une relation de cogestion médico-administrative performante qui permettra d'améliorer de 15 % le respect des délais d'accès pour les priorités A, B et C en gastroentérologie d'ici le 31 décembre 2022. Elle présente ensuite les étapes réalisées pour mener à bien leur projet et les résultats qui démontrent une amélioration de 35 % du respect des délais. Enfin, considérant les résultats positifs obtenus, elle fait savoir qu'un partage des connaissances sera fait pour inspirer d'autres équipes.

Les membres félicitent l'équipe pour cette belle réalisation et leur souhaite le meilleur des succès dans la poursuite de l'implantation.

### **11.2. Présentation des résultats du projet « Équipe réseau de soins complexes pédiatriques de proximité – Parce que le bien-être de votre famille nous tient à cœur! »**

La directrice mère-enfant et la directrice adjointe des programmes DI-TSA-DP volet jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale présentent les résultats de leur projet réalisé dans le cadre du programme FORCES et qui avait pour but de développer un nouveau modèle de soins intégrateur et de proximité pour apporter des améliorations significatives à chaque étape du parcours de l'enfant et de sa famille, en adoptant une approche écosystémique centrée sur les besoins de l'enfant et de sa famille et en rapprochant la hiérarchisation des niveaux de soins vers les milieux de vie de l'enfant (garderie, domicile, de répit, communautaires, etc.). Elles présentent les étapes réalisées et les deux premiers objectifs à atteindre, soit de diminuer le temps de passage hospitalier de 25 % et que 80 % des familles de la cohorte cible sachent à qui adresser leurs préoccupations en dehors du séjour hospitalier. Elles décrivent ensuite les premiers bénéfices observés, tant pour les

enfants et leurs familles que pour les intervenants. Aussi, elles présentent les prochaines étapes à réaliser pour amorcer la pérennisation du projet.

En réponse aux questions des administrateurs, elles précisent que des indicateurs de suivi sont développés et que le lien éventuel avec les pharmacies communautaires sera prévu dans la phase de pérennisation.

Les membres les félicitent pour la réalisation de ce projet et leur souhaite la meilleure des chances pour la suite.

## 12. GOUVERNANCE

### 12.1. Révision du Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits

M<sup>e</sup> Stéphanie Dorion, avocate, rappelle les fondements de ce règlement et présente les changements apportés dans le but de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-31**

concernant

**LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL SUR  
LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS**

CONSIDÉRANT que la dernière mise à jour du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits* a été effectuée le 26 septembre 2018 et que celui-ci doit être révisé aux quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction, le 2 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification, le 2 mars 2023;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter la mise à jour du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits*;
- Que ce règlement mis à jour entre immédiatement en vigueur; et
- D'abroger toute résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration afin de désigner des signataires autorisés pour certains actes, documents ou écrits portant sur les mêmes objets que le *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits*.

**Adoptée à l'unanimité**

## 12.2. Plan d'organisation du personnel d'encadrement

La présidente-directrice générale adjointe présente l'organigramme d'encadrement supérieur et les principaux changements apportés dans la dernière année.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-25**  
concernant  
**L'ORGANIGRAMME D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR**  
**DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'organigramme d'encadrement supérieur du CHU de Québec-Université Laval (CHU) a été adopté par le conseil d'administration, le 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) prévoit que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, que celui-ci doit être transmis sur demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, puis révisé au moins tous les trois ans;

CONSIDÉRANT que l'article 55.0.1 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2) stipule que le ministre de la Santé et des Services sociaux approuve le plan d'organisation de l'établissement avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT la création, dans la dernière année, de la Direction adjointe de la fluidité, sous la responsabilité du directeur des services professionnels et des affaires médicales;

CONSIDÉRANT le remplacement de certains postes de cadre supérieur dans la dernière année;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter l'organigramme d'encadrement supérieur du CHU de Québec-Université Laval tel que présenté;
- D'autoriser le président-directeur général à transmettre cet organigramme au ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Adoptée à l'unanimité**

## 13. AFFAIRES DE LA RECHERCHE

### 13.1. Rapport sur le recrutement des professeurs-chercheurs du Centre de recherche

Le directeur du Centre de recherche, M. Serge Rivest, résume les principales étapes du processus annuel visant à recruter des professeurs-chercheurs ayant des profils de professeurs sous octroi ou de professeurs médecins sous octroi. Il explique que le nombre de postes à combler chaque année dépend du financement disponible et que le nombre de candidats pour cette année est plus imposant que par les années passées, et ce, afin d'avoir un plan de recrutement à long terme. Il

précise que les dossiers de candidature ont été étudiés par le Bureau de direction du Centre de recherche et que les candidatures sélectionnées ont été soumises à la Faculté de médecine pour examen par un comité scientifique et décision du comité de régie. Les décisions seront connues dans les prochains mois.

#### **14. DIVERS**

Aucun sujet.

#### **15. HUIS CLOS**

Les membres font un bref retour sur le déroulement de la présente séance, sans la présence du président-directeur général.

#### **16. PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

La prochaine séance se tiendra le lundi 8 mai 2023, à compter de 18 h 30, et ce, tel que prévu au calendrier.

#### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-03-26**

concernant  
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 21 h 28.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal adopté le 8 mai 2023**

**Résolution numéro CA 2023-05-02**

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Gaston Bédard  
Président

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Martin Beaumont  
Secrétaire